

**642<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mercredi 20 avril 2005

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**  
**DU 3 NOVEMBRE 2006 (N° 7.780)**

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

- |   |  |
|---|--|
| I. ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE (p. 1712).                                      | VIII. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 1724).                                    |
| II. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE RAINIER III (p. 1713).    | IX. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS ET BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 1730).                                |
| III. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE (p. 1718).                               | X. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 1731).                      |
| IV. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE CHARLES BERNASCONI, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL (p. 1719).   | XI. ANNONCE DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 1732). |
| V. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 1720).  | XII. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 1732).                                       |
| VI. RENOUELEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 1721).                     |  |
| VII. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES (p. 1723). |  |

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2005**

—  
**Séance publique  
du mercredi 20 avril 2005**  
—

*Sont présents* : M. Jean-Joseph PASTOR, Doyen d'âge; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITTLOT, M. Jean-Charles GARDETTO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, MM. Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Stéphane VALERI, Conseillers Nationaux.

*Est absente excusée* : Mme Catherine FAUTRIER, Conseiller National.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Patrick LECLERCO, Ministre d'Etat; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme; M. Rainier IMPERTI, Délégué aux Relations Extérieures; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

*Assurent le Secrétariat* : M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORAPUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques; Mlle Séverine CANIS, Rédacteur Principal; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Rédacteur.

—  
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Joseph PASTOR, Doyen d'âge.

**I.  
ELECTION DU PRESIDENT  
DE L'ASSEMBLEE**

**M. le Président d'âge.**- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyen d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider le début de la première séance publique de la présente session ordinaire de l'année 2005.

Avant tout, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous lever afin d'observer une minute de silence à la mémoire de notre très regretté S.A.S. le Prince Rainier III.

—  
*(L'Assemblée observe une minute de silence)*  
—

Je vous remercie et vous précise qu'un hommage sera prononcé par le Président du Conseil National après son élection.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour. Je dois tout d'abord excuser l'absence de Mme Catherine FAUTRIER, en déplacement hors de la Principauté.

Comme vous le savez, en vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi, n° 1.249, du 2 avril 2002 :

Le Conseil National se réunit de plein droit chaque année en deux sessions ordinaires.

La première session s'ouvre le premier jour ouvrable du mois d'avril.

La seconde session s'ouvre le premier jour ouvrable du mois d'octobre.

La durée de chaque session ne peut excéder trois mois. La clôture en est prononcée par le Président.

La première séance publique de la première session est tout d'abord consacrée à l'élection du Président et du Vice-Président du Conseil National, conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles des articles 2 et 3 de la loi, n° 771, du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et du Règlement intérieur de notre Assemblée.

Je vous rappelle que cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice.

Monsieur Vincent PALMARO a demandé la parole, je vous en prie.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Je veux exprimer une pensée générale concernant la période que nous vivons actuellement, cette période douloureuse et que je résumerai par ces quelques mots : tristesse, recueillement, nostalgie et reconnaissance envers le Prince Rainier III; nous tournons aussi vers l'avenir autour de notre Souverain Albert II et de Sa Famille. Dans ces circonstances exceptionnelles, contrairement à la tradition, et avec l'ensemble des élus, je souhaite qu'il n'y ait pas de manifestation particulière d'applaudissements ou autre à l'annonce des résultats des élections du Président et du Vice-Président du Conseil National.

Je vous remercie.

**M. le Président d'âge.-** Je vous remercie de cette intervention à laquelle, je pense, nous adhérons tous. Je vous invite maintenant, mes Chers Collègues, à procéder sans plus tarder à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

**M. Stéphane VALERI.-** Monsieur le Doyen, je suis candidat.

**M. le Président d'âge.-** Je vous remercie.

Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Nous passons au vote.

J'invite maintenant Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Thomas GIACCARDI, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents de l'Assemblée, à dépouiller le scrutin, assisté de Mme la Secrétaire Générale.

—————  
(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale).  
—————

**M. le Président d'âge.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23.

Majorité absolue : 12.

Bulletins blancs : 3.

Bulletins en faveur de M. Stéphane VALERI : 20.

Je proclame Monsieur Stéphane VALERI Président du Conseil National et l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

—————  
(M. Jean-Joseph PASTOR quitte le fauteuil présidentiel où M. Stéphane VALERI prend place).  
—————

## II.

### HOMMAGE A LA MEMOIRE DE SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE RAINIER III

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

S.A.S le Prince Rainier III est mort le 6 avril au matin. Tous les Monégasques et les habitants de Monaco, tous les nombreux amis de la Principauté dans le monde, quels que soient leur âge, leur activité, leur place dans l'échelle sociale, tous ont été frappés par une immense peine, car cette perte est, pour chacun et davantage encore pour nos compatriotes, l'équivalent d'un deuil personnel.

Sitôt la nouvelle connue, j'ai tenu à vous réunir le jour même pour vous faire part de mon émotion et pour que nous rendions par nos pensées et notre ferveur commune un dernier hommage à Celui qui fut notre Souverain. Aujourd'hui, la tristesse de Sa perte ne nous a pas quittés et nous songeons aussi, par un retour en arrière sur l'Histoire récente, à l'œuvre considérable du Prince Rainier au service de Monaco. Il me revient en cette première séance publique du Conseil National depuis ce triste événement, qui a frappé si cruellement notre pays, de rendre au Prince Rainier III, au nom de notre Assemblée, l'immense hommage qu'Il mérite.

Rares sont les Souverains dont le règne aura été aussi long et aussi divers. Le Prince Rainier a exercé la fonction suprême à la tête de l'Etat durant plus de cinquante-cinq années. La confiance et l'espoir en Sa personne étaient des sentiments partagés par tous les Monégasques au moment de Son avènement; au fil du temps, ils ont fait place à un attachement admiratif et au constat d'une politique toute entière tournée vers le dynamisme économique de la Principauté et vers sa reconnaissance internationale.

Le Prince Rainier III a succédé à Son grand-père, le Prince Louis II, le 9 mai 1949; il était alors âgé de vingt-six ans. Dès Ses premiers mois à la tête de l'Etat, Son

action a mis en lumière le grand principe politique qui n'a cessé depuis lors de guider toute Son action : faire évoluer les Institutions et l'action de l'Etat dans le sens d'une plus grande modernité, tout en respectant pleinement notre histoire et les éléments d'identité traditionnelle qui ont fait de Monaco ce qu'il est aujourd'hui.

Une solide formation et une carrière militaire dans l'Armée française avaient préparé le Prince Rainier à l'exercice des Hautes Fonctions auxquelles Il était destiné. Décoré de la Légion d'Honneur à titre militaire, Il a terminé sa carrière dans l'Armée française avec le grade de colonel.

En pleine crise franco-monégasque en 1962, le Prince Rainier a su mener la difficile renégociation des accords avec la France, notamment dans les domaines fiscal et douanier, se montrant volontaire et déterminé dans Sa vision d'une Principauté prospère malgré sa petite taille et son absence de ressources naturelles.

C'est également à cette période qu'Il a souhaité moderniser les Institutions par la promulgation d'une nouvelle Constitution, plus moderne, affirmant davantage la présence des Institutions et valeurs démocratiques dans les mécanismes de décision de la Principauté.

Ce texte fondamental affirme la position de la Principauté au sein de la Communauté internationale : Etat indépendant dans le respect des Conventions internationales. Ainsi, la Principauté est à la fois un Etat souverain ayant une personnalité juridique reconnue par la Communauté internationale et un Etat engagé fortement dans des liens de coopération internationale.

C'est grâce à cette reconnaissance internationale que nous devons à notre bien-aimé Prince défunt, que la Principauté a pu devenir le 183<sup>ème</sup> Etat membre des Nations Unies le 28 mai 1993. De même, elle lui a permis d'occuper le siège de 46<sup>ème</sup> Etat membre du Conseil de l'Europe le 5 octobre 2004, au terme d'un processus dans lequel S.A.S. le Prince Souverain avait réaffirmé ce qui avait toujours été une constante de Sa vision de Monaco : la nécessaire ouverture vers l'extérieur, sans concession sur les particularismes qui constituent notre identité.

Je suis ce soir particulièrement heureux que le Prince Souverain ait pu connaître l'aboutissement de ce processus d'adhésion auquel il tenait tant de Son vivant.

La conviction du Prince Rainier qu'une coopération renforcée entre les Nations était indispensable s'est traduite, sous Son règne, également par l'adhésion de Monaco à de nombreuses organisations internationales. La présence de la Principauté dans ces Instances est notamment un moyen de mieux faire connaître ses réalités et de montrer à l'extérieur que nous sommes un

Etat moderne, capable de mobiliser ses structures pour participer à des actions ou à des projets communs et ainsi de renforcer la reconnaissance que nous porte la Communauté Internationale.

Mais bien entendu, pour tous ceux qui connaissent les réalités monégasques, pour tous ceux qui se sont intéressés à la formidable évolution du Pays au cours des dernières décennies, le Prince Rainier restera avant tout le « Prince Bâtitteur » qui a trouvé, à Son accession sur le Trône, une Principauté au sortir de la guerre, à l'économie exsangue, pour nous transmettre aujourd'hui un pays parmi les plus prospères du monde. Ce surnom qu'Il aimait voir utilisé provient bien sûr de la politique de grands travaux, qu'Il a menée depuis les années 50, à la fois pour doter la Principauté de grands équipements publics, pour favoriser son développement économique et aussi – ce qui est beaucoup plus insolite et constitue à proprement parler une aventure technique et humaine – pour créer de nouvelles parcelles de territoire à aménager par un urbanisme créatif, porteur de richesse et de valeur ajoutée.

Le premier grand chantier de Son règne a été la mise en souterrain de la voie ferrée côté Est de la Principauté, qui a permis la création du nouveau quartier du Larvotto.

Plus ambitieuse encore était la création du nouveau quartier de Fontvieille. Un terre-plein d'une superficie de 220 000 m<sup>2</sup> y a été établi à partir de 1965 et, progressivement, Fontvieille est devenu le lieu où se concentrent la plupart des activités économiques productives, ce qui n'exclut nullement un développement immobilier plus traditionnel par la création de surfaces d'habitation.

Pour libérer encore des terrains, il restait à mettre en souterrain la seconde partie – la partie Ouest – des terrains ferroviaires. La nouvelle gare souterraine a été inaugurée le 7 décembre 1999, libérant quatre hectares de terrains qui permettront une opération de restructuration urbaine dont nous savons tous qu'elle est toujours en cours et que nous en attendons beaucoup.

En 2000, était inauguré le « Grimaldi Forum » dont l'objectif est de permettre à la Principauté de mener une politique dynamique de congrès et de tourisme d'affaires, génératrice de nuitées pour les hôtels de la Principauté et, plus généralement, d'une forte valeur ajoutée dans le domaine de l'activité touristique.

Enfin, le dernier grand chantier que je citerai comme emblématique est celui du nouveau Port Hercule, qui associe l'audace technique d'une digue semi-flottante et l'ambition commerciale de faire du port de Monaco un lieu d'accueil privilégié pour les croisières et la grande plaisance. Ce projet doit déboucher sur un remodellement complet du port et de ses abords, dont la réalisation a déjà commencé.

Très tôt en effet, le Prince Rainier avait compris que la diversification économique était un impératif pour la Principauté.

L'activité traditionnelle de tourisme de luxe devait certes demeurer un point fort de la Principauté, mais ce n'est pas tout. L'industrie, le commerce et les services devaient également se développer afin de produire davantage de valeur ajoutée et de donner une meilleure stabilité à un tissu économique de taille réduite et qui doit donc plus que les autres, se diversifier et trouver ses propres équilibres.

Les années 1990 ont vu par le monde le développement des réseaux de blanchiment de l'argent du crime au sein de toutes les places financières et bancaires. Très tôt, le Prince avait perçu cette menace. Certains médias et certaines personnalités politiques étrangères malintentionnées en avaient fait leurs choux gras; pendant ce temps, le Souverain demandait que soient prises des mesures concrètes en légiférant notamment sur les fonds communs de placement dès 1990 et en instaurant dès 1993 dans le droit monégasque l'infraction de blanchiment.

Dans le prolongement direct de cette législation, un Organisme spécialisé dans la réception et le traitement des déclarations de soupçon était institué, il s'agit du SICCFIN (Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers). En 2002, le dispositif législatif anti-blanchiment a été encore renforcé, en vue de satisfaire aux nouvelles normes édictées par le GAFI.

La justice monégasque est également extrêmement active et vigilante dans ce processus et l'exécution des commissions rogatoires en matière de blanchiment s'effectue de manière rapide et complète.

On peut donc affirmer que, sous la Haute Autorité de S.A.S. le Prince Rainier III, l'action de la Principauté en matière de lutte contre le blanchiment est devenue complète et efficace. Le résultat a d'ailleurs été reconnu au travers d'audits exhaustifs et sérieux aussi bien par le FMI, par le Comité Moneyval rattaché au Conseil de l'Europe, que par le GAFI, émanation de l'OCDE.

Les Monégasques peuvent donc aujourd'hui avoir la tête haute, car notre pays fait partie du peloton de tête de ceux qui luttent le plus activement contre le blanchiment.

Comme l'a fait en d'autres lieux S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, je dénonce donc solennellement l'attitude inadmissible de ceux, peu nombreux, qui ont profité de ce moment où l'attention des médias du monde entier était braquée sur notre pays, pour se faire de la publicité et continuer malgré tout, contre toute évidence, à déformer la vérité et une fois de plus, calomnier injustement notre pays en répétant leurs vieilles rengaines.

Nous connaissons déjà leur mauvaise foi, nous connaissons désormais aussi leur indignité, car ils n'ont même pas respecté cette période sacrée de deuil et l'immense douleur ressentie par toute une population.

En matière monétaire, c'est par Ordonnance Souveraine, suite à un accord entre la Principauté et l'Union Européenne représentée par la France, que l'euro a été introduit en Principauté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Pour autant, sous l'impulsion du Prince Rainier, la Principauté n'a pas renoncé à ses prérogatives monétaires. Ainsi, une fois de plus, tradition et innovation auront-elles été conciliées au bénéfice des intérêts de la Principauté.

De même, tout au long de Son règne, le Prince Rainier III a incarné la volonté de Monaco d'affirmer son indépendance et de faire ses propres choix, dans le cadre de ses liens privilégiés avec la France.

Ainsi, en 2002, un nouveau Traité avec la France s'est substitué au Traité de 1918; faisant disparaître la notion obsolète d'amitié protectrice, il a mis en exergue la communauté de destin entre les deux pays, privilégiant la réciprocité et la concertation dans les relations bilatérales.

Le Prince Rainier III a donc pu initier la renégociation de la Convention de 1930 sur les emplois publics, qui permettra prochainement aux Monégasques disposant des compétences requises d'accéder à toutes les fonctions publiques de leur pays.

Tout au long de Son Règne, le Prince Rainier a périodiquement réaffirmé son attachement à l'héritage scientifique et humaniste du Prince Albert 1<sup>er</sup>, Son bisaïeul.

Le Prince Rainier, Président d'Honneur de l'Institut océanographique, a également présidé, de 1956 à 2001, la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée (CIESM), organisme intergouvernemental qui vise à l'échange et à la mise en commun de moyens de recherche visant à une meilleure connaissance du milieu méditerranéen.

En tant que contribution directe à l'activité de recherche scientifique en Méditerranée, le Prince Rainier a fondé en 1960 le Centre Scientifique de Monaco, sous forme d'établissement public.

La sauvegarde des milieux naturels marins et la préservation de leurs ressources ont conduit le Prince Rainier III à une importante initiative internationale : la création d'une zone transfrontalière de lutte contre les pollutions marines, officiellement opérationnelle depuis 1976 et dont la zone de couverture s'étend aujourd'hui de Marseille à La Spezia en Italie; il s'agit bien sûr de l'Accord RAMOGE.

De même, le Prince a soutenu la création de la Réserve sous-marine du Larvotto.

Le Prince Rainier a également toujours été un fervent défenseur des mammifères marins, faisant jouer un rôle actif à la Principauté au sein de la Commission baleinière internationale, contre les Etats soutenant une chasse intensive à la baleine. Dans le même esprit, il a soutenu le projet de création d'un sanctuaire marin dans le bassin corso-liguro-provençal, destiné à sauvegarder ces mammifères, présents en nombre très important dans ce secteur.

Il avait tenu à assister en personne à un événement fondateur des politiques nationales et internationales en matière d'environnement : le Sommet de Rio de Janeiro ou « Sommet de la Terre », point de départ des actions internationales de développement durable, dont on parle tant aujourd'hui.

Le développement des actions sociales et humanitaires a également été l'un des axes majeurs de l'action du Prince Rainier à la tête de la Principauté, car Il souhaitait que la prospérité de notre pays bénéficie à tous et notamment aux Monégasques bien sûr, mais aussi aux résidents et à tous les salariés qui travaillent à Monaco.

Une politique sociale avancée, dont la Principauté peut être fière, a été mise en place : aide à la famille, à l'enfance en difficulté, aux handicapés et aux personnes âgées.

Pour faciliter le logement des Nationaux, une Allocation Nationale au Logement a été créée tandis que des programmes de construction de logements domaniaux étaient décidés.

Une politique visant au maintien à domicile des personnes âgées a été mise en œuvre, à laquelle le Prince Rainier III, vous le savez, tenait beaucoup.

Parallèlement, un effort financier soutenu était consenti pour la modernisation, par étapes successives, du Centre Hospitalier Princesse Grace. A la structure pavillonnaire des années 50 s'est aujourd'hui substitué un ensemble moderne, doté des meilleurs plateaux techniques et offrant d'excellents niveaux de confort et de soins.

Mais l'action sociale et humanitaire ne revient pas seulement aux pouvoirs publics; elle est aussi le fait de groupements et associations privés qui, à Monaco, sont particulièrement dynamiques et actifs.

Pour marquer Son soutien sans réserve à l'action de la Croix-Rouge Internationale, le Prince Rainier a Lui-même assuré la Présidence de la Section monégasque de 1949 à 1958, lui impulsant un dynamisme qui n'a cessé de se manifester depuis lors, sous la présidence de Son fils, le Prince Albert.

Dans le domaine de la culture, le Prince Rainier a été l'héritier d'une longue tradition de mécénat et d'aide à la création, commune aux familles Grimaldi et Polignac. Orchestre Philharmonique, Ballets, Opéra, Festival de Télévision et Fondation Prince Pierre en sont les principaux points forts et contribuent à la renommée internationale de la Principauté.

Bien sûr, je ne peux passer sous silence la passion bien connue du Prince Rainier pour le Cirque, qui L'a conduit à créer en 1974, à une époque où personne ne croyait plus en cet art, le Festival International du Cirque de Monte-Carlo, où se retrouvent tous les grands artistes de la piste, dans l'espoir de recueillir l'une des prestigieuses récompenses de cette merveilleuse manifestation, devenue une référence mondiale.

En matière d'éducation, le principe constant qui a guidé l'action du Prince Rainier, à savoir l'ouverture à la modernité, tout en défendant les traditions, s'est appliqué également tout au long de Son Règne. Les établissements scolaires ont été modernisés, afin de dispenser un enseignement de qualité, utilisant les programmes français, mais avec certaines particularités : l'instruction religieuse catholique – sauf dispense des parents – l'enseignement de la langue monégasque et de l'histoire de Monaco, l'ouverture internationale et le programme d'éveil artistique. Le tout est complété par un système de bourses d'études performant.

Complément nécessaire de la politique éducative, les actions en faveur du sport ont consisté tout d'abord en la création d'équipements. C'est ainsi que le nouveau Stade Louis II, moderne et doté d'une vaste gamme de possibilités, a été inauguré en 1985. Un soutien important est également apporté par l'Etat aux différents clubs sportifs et aux Fédérations.

Plusieurs institutions internationales sportives se sont également installées à Monaco grâce au soutien personnel du Prince Rainier, qui a veillé de près également à ce que la Principauté joue un rôle actif au sein de l'Olympisme. C'est ainsi que la 101<sup>ème</sup> session du Comité International Olympique, au terme de laquelle Sydney a été choisie pour les Jeux Olympiques d'été de l'an 2000, s'était tenue à Monaco.

C'est le 18 avril 1956 que le Prince Rainier avait épousé Mlle Grace-Patricia KELLY qui, dès son mariage, s'est entièrement consacrée à tenir son rôle de Première Dame du Pays, adoptée par les Monégasques qu'elle avait également adoptés. Je voudrais associer la regrettée Princesse Grace à l'hommage que nous rendons ce soir au Prince Rainier III; Elle qui, pendant plus de 25 ans, s'est dévouée inlassablement à Ses côtés pour Monaco, pour les Monégasques et ses habitants.

A Ses enfants, S.A.S. le Prince Albert II, Souverain de la Principauté, S.A.R. la Princesse de Hanovre, S.A.S. la Princesse Stéphanie, à Sa Sœur, S.A.S. la Princesse Antoinette et à tous les membres de la Famille Princière, je voudrais dire à nouveau combien nous partageons Leur tristesse et Leur affliction.

Le lien qui unissait le Prince Rainier et la population monégasque était quasiment d'ordre familial. Ce que nous pleurons aujourd'hui, c'est la perte à la fois d'un Souverain exceptionnel, sans doute le plus grand de l'histoire de Monaco à ce jour, d'un grand homme qui demeurera comme tel dans l'histoire de notre Pays, et d'un être profondément humain, proche de nous tous, qui aimait infiniment Son pays et Qui lui a consacré toute Sa vie.

Je voudrais m'adresser tout particulièrement à S.A.S. le Prince Albert II; une lourde tâche l'attend. Il sait qu'Il peut compter sur le soutien loyal et sans faille des Monégasques et de leurs représentants élus. Nous avons une entière confiance et une profonde affection envers Lui, qui va désormais conduire notre pays vers l'avenir et la réussite. Les Monégasques sont fiers de leur attachement à l'égard de la Monarchie Héréditaire Constitutionnelle et des Institutions. Par cette fidélité, nous sommes également fidèles à nous-mêmes, à notre Histoire, à ce qui fait la pérennité et le succès de notre pays et aux convictions que nous avons toujours affirmées. C'est ce que j'indiquais dans ma première allocution de Président du Conseil National, au début de cette législature, le 20 février 2003, lorsque je soulignais avec force, notre attachement indéfectible à S.A.S. le Prince Souverain, à S.A.S. le Prince Héréditaire Albert à l'époque et à l'ensemble de la Famille Princière, qui s'inscrit dans le respect des Institutions et des prérogatives du Prince Souverain qui sont essentielles, conformément à nos textes et à nos traditions. J'ai eu l'occasion par la suite de réaffirmer ces convictions aux représentants des 45 pays européens membres du Conseil de l'Europe.

A la continuité de la Monarchie répond donc aujourd'hui la continuité dans nos idées et dans nos valeurs.

En dépit des épreuves, la Principauté continue. Unis autour du Prince Souverain, comme nous les Monégasques l'avons toujours été dans les grands moments de notre Histoire, conscients du bonheur que nous avons de vivre dans ce pays et des devoirs qui nous incombent envers lui, nous pouvons regarder notre avenir avec la sérénité que justifie le formidable héritage légué par le Prince Rainier III, l'ensemble de nos ancêtres et l'histoire glorieuse de Monaco, fondée sur plus de 7 siècles de destin partagé par notre communauté avec la dynastie des Grimaldi.

Je vous remercie pour votre attention à cet hommage que nous tenions à rendre à S.A.S. le Prince Rainier III.

Je passe à présent la parole à S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, car bien évidemment compte tenu des circonstances, c'est seulement après son intervention que je remercierai ce soir, très brièvement mes collègues, pour leur confiance renouvelée.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous passe la parole.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Alors que la confiance des élus vient de vous renouveler dans vos hautes fonctions, ce qui m'invite à vous adresser, au nom du Gouvernement, mes chaleureuses félicitations en vous assurant de notre volonté de maintenir avec vous les relations ouvertes et constructives qu'appellent le souci de l'intérêt général comme celui du fonctionnement harmonieux de nos Institutions, les si tristes circonstances que nous vivons ont fait, Monsieur le Président, que votre premier acte se devait d'être cet hommage à la mémoire du Souverain défunt, le Prince Rainier III, que vous venez de prononcer au nom de la Haute Assemblée.

Nul doute que l'inspiration qui vous a soutenu, de même que les mots qui vous sont venus ont bien répondu à votre intention; c'est une personnalité d'exception et un règne mémorable dont vous avez su retracer les aspects essentiels. Le Gouvernement ne manquera donc pas de se faire l'écho de vos paroles auprès du nouveau Souverain, S.A.S. le Prince Albert II. Pour ma part, je ne m'emploierai pas à décrire l'œuvre du Souverain défunt puisque vous vous y êtes attaché de manière très exhaustive et que, s'il en était besoin, un complément précieux peut être trouvé dans le *in memoriam* publié le 15 avril dernier par le Journal de Monaco.

C'est un grand Prince qui vient de nous quitter, un très grand Prince tout entier attaché à l'exercice d'une fonction dont Il n'a cessé de mesurer le caractère central pour entretenir et consolider l'identité de la Principauté, en promouvoir l'économie tout en veillant au bien-être de ceux qui y vivent et y travaillent ainsi que pour en assurer le rayonnement international.

A cette nécessité qu'Il se faisait un devoir d'assumer – et avec quelle force et quelle volonté l'a-t-Il fait jusqu'au terme de Sa vie – s'est ajoutée une vision sur le développement de notre Pays dont chacun d'entre nous peut mesurer, sur le plan personnel comme sur celui de l'intérêt général, la clairvoyance et le bien-fondé. Sans nul doute, c'est cette combinaison d'une détermination à exercer dans toute sa plénitude la mission confiée au Souverain et d'une ambition visionnaire pour l'évolution de la Principauté qui a fait du règne qui vient de

s'achever un grand règne aux yeux de tous, c'est-à-dire ici même mais aussi très au-delà.

Ici, ce sont les pleurs de la famille monégasque qui a perdu le plus illustre et le plus sage des siens, une personnalité qui était quasi indissociable de la fonction de Prince tant la longueur du règne l'a identifiée à celle-ci pour le plus grand nombre d'entre nous. Des pleurs qui tiennent à l'affection brisée comme à l'immense reconnaissance justifiée par les bienfaits recueillis par tous à la faveur du développement d'ensemble.

Au-delà, c'est l'hommage rendu à travers le monde, un monde qui, grâce à l'action menée par le Prince Rainier III, ne porte plus sur la Principauté le même regard qu'il le faisait, il y a un demi-siècle. Il la voit bien aujourd'hui comme l'un des siens, siégeant à ses côtés dans les principales institutions internationales, digne de considération et de respect pour les valeurs qu'il soutient et la solidarité qu'il manifeste. L'écho donné au décès de notre Souverain et à la cérémonie de funérailles illustre combien ce qui affecte notre Pays et sa Dynastie régnante est désormais partie intégrante de ce qui touche les Etats et les peuples d'un bout à l'autre de la planète.

A travers ces circonstances aussi douloureuses, notre ancien Souverain aura encore servi l'image de la Principauté puisque sa disparition a été l'occasion pour tous ceux qui ont rapporté les étapes de Son règne comme pour ceux qui les ont lus ou écoutés de prendre toute la mesure de l'évolution véritablement prodigieuse qu'Il a su promouvoir dans Son pays. Nos réalités présentes telles que nous nous efforçons de les faire reconnaître apparaissent maintenant perçues et en somme validées. Puissent nos détracteurs s'en convaincre enfin.

C'est donc un héritage sans doute plusieurs fois séculaire mais remarquablement valorisé depuis plus de cinquante ans que recueille notre nouveau Souverain, S.A.S. le Prince Albert II. Pour l'entretenir, Il jouit d'abord de toute l'affection d'un peuple indéfectiblement uni autour de Sa Personne et de la Famille Princière, un peuple dont Il s'est toujours montré proche en vivant parmi lui et en s'attachant à se rendre accessible et ouvert à ses préoccupations.

A cette communauté monégasque, il faut ajouter les autres résidents de la Principauté qui partagent ses peines comme ses joies et qu'animent des sentiments de reconnaissance et de confiance.

Que le Souverain sache aussi qu'Il peut s'appuyer sur des Institutions respectueuses de la prééminence de Sa fonction et soucieuses de témoigner, comme par le passé, de leur efficacité dans la gestion des affaires publiques dès lors qu'elles inscrivent leur action dans le cadre de leurs responsabilités respectives telles qu'elles résultent de la Constitution conçue par l'ancien Souverain.

A l'aube de ce nouveau règne, manifestons tous autour de notre Prince notre foi dans l'avenir d'une Principauté si puissamment remodelée par Son Père, notre fidélité sans nul doute à la voie que ce dernier a tracée mais aussi notre confiance dans notre capacité collective, sous l'impulsion du nouveau Souverain, à poursuivre les évolutions que ne manqueront pas d'exiger les défis d'un monde changeant.

Si, par conséquent, c'est une immense gratitude que nous ressentons pour l'œuvre que nous lègue le Prince Rainier III, si nous ne saurions saluer avec trop d'admiration et de respect Sa mémoire, marquons, dans le même élan, à S.A.S. le Prince Albert II que nous sommes avec Lui pour l'aider de toutes nos forces dans l'œuvre qu'Il lui revient maintenant d'accomplir. Nous sommes à Ses côtés avec respect, confiance et résolution.

Je vous remercie.

### III.

#### ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Chers collègues, chers amis, je tiens à présent à souhaiter une bienvenue particulière aux nouveaux membres du Gouvernement, Messieurs Rainier IMPERTI, Denis RAVERA et Gilles TONELLI, qui siègent ès-qualité pour la première fois ce soir dans notre enceinte.

Compte tenu des circonstances, je serai très bref pour mes remerciements, mais je veux bien sûr vous faire part de ma gratitude pour votre confiance renouvelée, qui a conduit à ma réélection en tant que Président du Conseil National.

J'y vois à la fois une marque de reconnaissance et une preuve de confiance.

Reconnaissance pour le travail que nous effectuons ensemble dans le sens voulu par les Monégasques, avec votre aide et votre soutien, chers collègues, et pour le service de notre pays, auquel depuis maintenant plus de deux ans, vous le savez, je me suis donné entièrement et de tout cœur.

La confiance, c'est celle que vous me faites pour continuer mon mandat, sans dévier de la ligne qui a été la mienne depuis mon élection à cette fonction : poursuivre inlassablement la réalisation des objectifs pour lesquels nous avons été élus – et au premier rang d'entre eux, bien sûr, le logement des Monégasques et des enfants du pays – et plus généralement contribuer à faire avancer sereinement Monaco, en privilégiant la concertation et la recherche du consensus avec le Gouvernement Princier.



Il y aura d'autres circonstances pour s'étendre davantage sur ce genre de questions qui touchent à l'action du Conseil National, mais pour ce soir, je ne souhaite pas m'y arrêter davantage et donc nous allons, conformément à l'ordre du jour, passer à présent à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ?

**M. Claude Boisson.-** Monsieur le Président, je vous présente ma candidature.

**M. le Président.-** Monsieur Claude BOISSON est donc candidat. Je vais donc appeler Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Thomas GIACCARDI, qui viendront tout à l'heure puisqu'ils sont les plus jeunes Conseillers Nationaux, m'assister pour le dépouillement. Pour l'instant nous passons à la procédure de vote.

—  
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés de la Secrétaire Générale*).  
—

**M. le Président.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23.

Majorité absolue : 12.

Bulletins blancs : 3.

Bulletins en faveur de M. Claude BOISSON : 20.

Monsieur Claude BOISSON est élu Vice-Président du Conseil National.

Je vous félicite, Monsieur le Vice-Président. Nous continuerons à travailler ensemble tout au long de cette année pour, je l'espère, une action toujours plus efficace de notre Institution.

Je vous en prie Monsieur BOISSON.

**M. Claude Boisson.-** Je tiens à remercier tous les élus qui m'ont apporté leur voix et plus particulièrement ceux qui l'ont fait avec conviction et enthousiasme.

Je continuerai à donner mon concours et ma disponibilité avec la même détermination que jusqu'à présent, dans la limite des responsabilités qui me sont octroyées par l'Institution, et en fonction de la collaboration que le Président du Conseil National souhaitera de ma part.

Après deux ans d'une fructueuse cohabitation des trois sensibilités du groupe majoritaire dans un objectif commun de réalisation du programme UpM et en

présence d'une opposition, je poursuivrai avec discernement mon action, pour concilier la fonction de Vice-Président, dans l'intérêt supérieur du Conseil National, avec les principes du groupe parlementaire auquel j'appartiens.

Je voudrais simplement rappeler que ce Conseil National a réalisé en deux ans de spectaculaires avancées positives dans tous les domaines.

C'est en travaillant dans la clarté et sans déviations politiciennes, en recherchant avec le Gouvernement des solutions consensuelles et en demeurant à l'écoute des Monégasques, que nous parviendrons assurément à concrétiser nos engagements.

Mes choix, mes actes et mes positions politiques, pour la défense des Institutions de la Principauté et de leurs équilibres, de l'image de la Principauté, de notre Conseil National, des Monégasques et de tous ceux qui vivent et travaillent à Monaco, demeureront imprégnés d'un indéfectible attachement à S.A.S. le Prince Albert II, tout autant que je le ressentais pour S.A.S. le Prince Rainier III.

#### IV.

#### HOMMAGE A LA MEMOIRE DE MONSIEUR CHARLES BERNASCONI, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, je tiens en mon nom et en celui de tous les membres de notre Assemblée, à rendre hommage à M. Charles BERNASCONI.

Nous avons été très peinés d'apprendre le décès, au mois de février, du Docteur Charles BERNASCONI, ancien Conseiller National, qui nous a quittés à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Pour la plupart des familles monégasques, le souvenir du Docteur Charles BERNASCONI est avant tout celui du Chef de Service de la maternité de l'hôpital – poste qu'il a occupé de 1937 à 1972 – médecin infatigable qui, d'après les chiffres transmis par le CHPG, a réalisé plus de 16 000 accouchements durant toute cette période. A l'échelle de la Principauté, ce nombre est tout à fait considérable !

En tant qu'homme politique, Charles BERNASCONI a été élu pour la première fois au Conseil National en 1954; il fut à nouveau élu en 1956, puis en 1958. Après la période de suspension constitutionnelle, de 1960 à 1962, il siégea à nouveau au Conseil National de 1963 à 1968.

En tant qu'élu, il s'est toujours efforcé de mieux affirmer la place du Conseil National, organe représentatif des Monégasques et relais privilégié de leurs aspirations et de leurs préoccupations, dans le système institutionnel. Dans le même esprit d'ouverture, il intervint à plusieurs reprises publiquement sur le thème de la liberté d'association pour les Monégasques.

Le Docteur Charles BERNASCONI fut aussi un inlassable promoteur du sport en Principauté. Longtemps Président de l'Association Sportive de Monaco, membre du Comité Olympique monégasque et de la Commission Nationale des Sports, il a pris conscience très tôt de la transformation radicale de la pratique sportive aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale. Au sport assimilable dans la plupart des cas à une activité de « temps libre » pratiquée isolément ou en petits groupes, se substituait progressivement, en effet, une pratique se développant à partir d'organisations plus structurées et nécessitant également des infrastructures plus lourdes et plus onéreuses. Tirant les conséquences de cette évolution, le Docteur Charles BERNASCONI se fit l'avocat des projets de création ou d'amélioration des équipements sportifs, et souligna dès avant les années 50 la nécessité d'une véritable implication – notamment financière – de l'Etat dans le domaine du sport. Après que Monsieur le Ministre d'Etat se soit exprimé, nous observerons quelques instants de recueillement en hommage et en la mémoire de notre collègue défunt.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je souhaite associer le Gouvernement à l'hommage qu'au nom du Conseil National, vous venez de rendre à la mémoire de M. Charles BERNASCONI, dans des termes que je fais pleinement miens.

Sans doute n'ai-je pas eu le privilège de rencontrer personnellement M. BERNASCONI, mais je sais pour en avoir recueilli abondamment l'écho qu'il était un homme qui, au cours de sa longue carrière de Chef du Service de la Maternité au CHPG, a toujours fait preuve d'une grande humanité et de beaucoup de dévouement.

Sa disposition à servir l'intérêt général ainsi avéré, devait le conduire à siéger au sein de votre Haute Assemblée puis au Conseil de la Couronne. C'est dire combien il était apprécié et estimé au sein de la population qui l'avait porté par ses suffrages au Conseil National, comme au plus haut niveau qui l'a ensuite désigné pour appartenir à cette Institution prestigieuse

que constitue le Conseil de la Couronne où il a siégé longuement, en justifiant pleinement la confiance que le Souverain plaçait en lui. C'était un homme de cœur et il est légitime de saluer sa mémoire avec respect et affection et c'est ce que fait donc le Gouvernement à la faveur de cet hommage que vous lui rendez.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, en hommage à sa mémoire, à respecter quelques instants de recueillement.

—  
(L'Assemblée observe quelques instants de  
recueillement).

—  
**V.**

#### **RENOUVELLEMENT DES SECRETAIRES**

**M. le Président.-** Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

L'ordre du jour de notre séance appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui depuis des décennies sont désignés Secrétaires. Je vous propose, comme depuis le début de cette législature d'ailleurs, que nous soyons fidèles à cette tradition de désigner les deux benjamins du Conseil National à ce poste; Mme Catherine FAUTRIER, qui est absente de la Principauté ce soir, m'a fait part de son accord pour se présenter à ces fonctions.

Il me reste à demander à Monsieur Thomas GIACCARDI, notre autre benjamin, s'il accepte également cette mission ?

**M. Thomas GIACCARDI.-** J'accepte, Monsieur le Président, d'être Secrétaire.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GIACCARDI.

Je vous propose, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde est d'accord, qu'à partir de maintenant, nous procédions par des votes à main levée pour gagner du temps et pour éviter d'alourdir la procédure.

Est-ce que tout le monde est d'accord ? S'il n'y a pas d'avis contraire, nous allons donc l'appliquer.

Je vais mettre aux voix l'élection de Mme Catherine FAUTRIER et de M. Thomas GIACCARDI au poste de Secrétaire du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Catherine FAUTRIER et M. Thomas GIACCARDI sont donc élus Secrétaires du Conseil National.

## VI.

### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

**M. le Président.-** Conformément à l'article 5 du Règlement intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle maintenant la désignation des membres des Commissions permanentes.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Chacun d'entre nous a le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Je donne tout de suite la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture des candidatures qu'elle a enregistrées à notre Commission Interne Permanente que nous appelons la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

#### **Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Finances et de l'Economie Nationale*

M. Bruno BLANCHY  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS  
MM. Claude BOISSON  
Alexandre BORDERO  
Claude CELLARIO  
Jean-Michel CUCCHI  
Mme Catherine FAUTRIER  
MM. Jean-Charles GARDETTO  
Thomas GIACCARDI  
Jean-Pierre LICARI  
Bernard MARQUET  
Fabrice NOTARI  
Vincent PALMARO

Jean-Joseph PASTOR

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Daniel RAYMOND

Henry REY

Jacques RIT

Jean-François ROBILLON

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Stéphane VALERI

**M. le Président.-** Y a-t-il sur le siège d'autres candidatures à cette Commission ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

#### **Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses*

M. Bruno BLANCHY  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS  
MM. Claude BOISSON  
Alexandre BORDERO  
Claude CELLARIO  
Jean-Michel CUCCHI  
Mmes Michèle DITTLLOT  
Catherine FAUTRIER  
MM. Bernard MARQUET  
Jean-Luc NIGIONI  
Vincent PALMARO  
Mme Christine PASQUIER-CIULLA  
MM. Daniel RAYMOND  
Jacques RIT  
Jean-François ROBILLON  
Christophe SPILIOTIS-SAQUET  
Stéphane VALERI

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures ?

Madame POYARD-VATRICAN ?

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Oui, Monsieur le Président, je souhaiterais participer à cette Commission.

**M. le Président.-** Très bien, alors nous vous ajoutons, veuillez le noter Madame la Secrétaire Générale, dans la liste des candidats. S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de Législation*

MM. Claude BOISSON  
 Claude CELLARIO  
 Jean-Charles GARDETTO  
 Thomas GIACCARDI  
 Jean-Pierre LICARI  
 Fabrice NOTARI  
 Mme Anne POYARD-VATRICAN  
 M. Henry REY

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La Commission est adoptée.

(Adopté).

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Relations Extérieures*

M. Bruno BLANCHY  
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS  
 MM. Claude BOISSON  
 Claude CELLARIO  
 Mmes Michèle DITTLOT  
 Catherine FAUTRIER  
 MM. Jean-Charles GARDETTO  
 Thomas GIACCARDI  
 Bernard MARQUET  
 Fabrice NOTARI  
 Mme Christine PASQUIER-CIULLA  
 M. Jean-Joseph PASTOR  
 Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON  
 Stéphane VALERI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

En 1978, en application de l'article 13 du Règlement intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission spéciale de la Jeunesse pour traiter des problèmes d'éducation, de santé, de formation et des sports relatifs à nos jeunes. Nous avons depuis deux ans décidé de la reconduire sous l'appellation *Commission de l'Education et de la Jeunesse*.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de l'Education et de la Jeunesse*

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS  
 Michèle DITTLOT  
 MM. Jean-Charles GARDETTO  
 Bernard MARQUET  
 Jean-Luc NIGIONI  
 Jean-François ROBILLON  
 Christophe SPILOTIS-SAQUET

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

En 1993, en vertu toujours du même article 13, était instaurée une *Commission Spéciale du Logement*. Nous souhaitons, bien évidemment, puisque le logement constitue pour les Monégasques et le Conseil National la priorité nationale, perpétuer cette Commission en lui donnant toujours plus d'importance.

Je mets aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de sa composition.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission du Logement*

MM. Bruno BLANCHY

Claude BOISSON

Alexandre BORDERO

Mme Michèle DITTLOT

MM. Bernard MARQUET

Jean-Luc NIGIONI

Vincent PALMARO

Daniel RAYMOND

Stéphane VALERI

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

**VII.**

**RECONDUCTION DES COMMISSIONS  
SPECIALES ET RENOUELEMENT  
DE LEURS MEMBRES**

En 2003, en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, nous avons approuvé la création de deux nouvelles Commissions spéciales souhaitées par la majorité du Conseil National : la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et la Commission de la Culture. J'en profite pour rendre hommage à ces

Commissions, à leurs membres et à leurs Présidentes, puisqu'il s'agit bien de deux femmes qui les président, parce que je crois que ces deux commissions ont parfaitement démontré, grâce à tous leurs membres, leur utilité, leur dynamisme et leur activité dans le domaine législatif.

Je mets aux voix la reconduction de la *Commission des Droits de la Femme et de la Famille*.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission des Droits de la Femme et de la Famille*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

MM. Alexandre BORDERO

Jean-Michel CUCCHI

Mmes Michèle DITTLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Thomas GIACCARDI

Mmes Christine PASQUIER-CIULLA

Anne POYARD-VATRICAN

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Je mets maintenant aux voix la reconduction de la *Commission de la Culture*.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture de la composition de cette Commission.

**Mme la Secrétaire Générale.-***Commission de la Culture*

MM. Bruno BLANCHY  
 Alexandre BORDERO  
 Mme Michèle DITTLOT  
 MM. Bernard MARQUET  
 Fabrice NOTARI  
 Jean-Joseph PASTOR

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture est adoptée.

(Adopté).

**VIII.****RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDES**

L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National aux Commissions et Comités Mixtes d'Etude.

Monsieur le Doyen, nous vous écoutons.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Concernant la composition des délégations aux Commissions mixtes d'étude, j'ai eu l'occasion, Monsieur le Président, il y a quelques semaines, de vous demander au nom de l'opposition, trois postes de titulaires respectivement à la Commission de Placement des Fonds, à la Commission Consultative de Coopération avec la SBM et à la Commission de Réforme des Codes.

En effet, après deux années d'attentisme, il nous a semblé légitime que l'opposition, comme dans la plupart des démocraties, participe aux travaux des commissions considérées comme les plus importantes de l'activité parlementaire.

Il y a quelques jours, vous m'avez donné votre réponse.

Je pense avoir compris que le groupe majoritaire ne voyait aucun obstacle à libérer un poste à la Commission de Coopération à la SBM. Par contre votre groupe

refusait les deux autres propositions en leur substituant un poste à la Commission Mixte des Grands Travaux et un poste au Comité Supérieur du Tourisme.

Je tiens à vous annoncer que mes Collègues Henry REY, Christine PASQUIER-CIULLA et moi-même, acceptons vos contre-propositions et que nous siégerons, si nous sommes élus, à ces Commissions d'importance afin de travailler comme nous l'avons toujours fait lors des précédentes législatures, pour le bien des Monégasques et des habitants de la Principauté.

J'ajoute que, compte tenu de l'ouverture marquée par l'actuelle majorité, mes collègues et moi-même n'émettrons aucune opposition dans le vote des Commissions mixtes. Je saisis cette occasion durant cette séance publique pour vous demander, Monsieur le Président, comme je vous l'ai déjà suggéré ces jours-ci, de solliciter du Gouvernement Princier la création de postes supplémentaires dans certaines Commissions mixtes. En effet, le nombre des Conseillers Nationaux est passé de dix-huit à vingt-quatre et cette importante augmentation doit être prise en compte, à mon sens, dans une juste et équitable répartition des tâches.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Doyen et en ce qui concerne la dernière partie de votre déclaration, je partage votre avis, tout en ayant déjà demandé l'année dernière au Gouvernement de veiller aussi à bien réunir toutes ces Commissions; c'est important que nous y soyons bien représentés, mais c'est encore plus important qu'elles se réunissent régulièrement. Nous allons effectivement discuter avec le Ministre d'Etat de la possibilité d'un nombre renforcé de représentants du Conseil National, sachant qu'il y a une certaine lourdeur car les Commissions sont issues soit d'Ordonnances Souveraines, soit d'Arrêtés Ministériels. L'accord du Gouvernement est donc nécessaire.

J'ai transmis effectivement vos demandes au groupe majoritaire du Conseil National et je souhaiterais qu'un des porte-paroles de ce groupe majoritaire puisse expliquer les décisions qui ont été prises.

Monsieur Jean-Michel CUCCHI, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je prends en effet la parole au nom du groupe majoritaire du Conseil National.

Les élus de l'Union pour Monaco, (UpM), fidèles à leurs engagements et soucieux de mettre en place depuis

deux ans l'ouverture démocratique, se réjouissent de pouvoir y parvenir cette année.

Ils ont donc accepté de laisser un siège au sein de la Commission Consultative de Coopération avec la Société des Bains de Mer. Mais ils n'ont pu satisfaire la demande de la minorité en ce qui concerne la Commission de Placement des Fonds et la Commission de Réformes des Codes.

En effet, le Conseil National ne dispose que de deux postes de titulaires au sein de la Commission de Placement des Fonds et cette Commission traitant de questions financières, prérogative majeure de notre Assemblée, il était donc particulièrement important que le Conseil National n'y parle que d'une seule et même voix.

Au sein de la Commission de Réforme des Codes, il n'y a également que deux postes de titulaires. Considérant l'important travail en cours déjà accompli par nos représentants, Jean-Pierre LICARI et Thomas GIACCARDI, il ne nous a pas semblé opportun d'interrompre leur mission.

Dans un souci de recherche de consensus, nous avons donc proposé au groupe minoritaire de pouvoir siéger au sein d'autres commissions traitant de sujets d'intérêts supérieurs pour la Principauté : la Commission Mixte d'Etude pour les Grands Travaux et le Comité Supérieur du Tourisme.

Lors des élections qui vont suivre, les élus de l'Union pour Monaco voteront donc à ces postes pour le candidat que la minorité aura choisi.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CUCCHI, comme je remercie aussi Monsieur PASTOR, pour ce consensus qui est trouvé ce soir entre le groupe majoritaire et le groupe minoritaire. Ce consensus et cet accord, honorent le Conseil National tout entier et sont à mettre à l'actif des vingt-quatre Conseillers Nationaux. Je me réjouis qu'au bout de deux ans de législature, effectivement, ce consensus que nous avons mis en œuvre dans le dialogue avec le Gouvernement Princier, puisse aussi s'appliquer au sein de notre Institution.

Nous allons donc maintenant passer justement à la désignation de nos Délégués aux Commissions et Comités Mixtes.

Je donne la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la première Commission, la Commission de Placement des Fonds.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission de Placement des Fonds*

M. Stéphane VALERI  
M. Vincent PALMARO

} Délégués

M. Claude BOISSON

} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée

(Adopté).

Alors, nous arrivons justement à la *Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux*, je me tourne vers Monsieur Jean-Joseph PASTOR pour connaître le nom du Conseiller National retenu pour représenter l'opposition au sein de cette Délégation et en faveur duquel le groupe majoritaire s'engage à voter. Qui souhaitez-vous présenter comme candidat ?

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Monsieur Jean-Joseph PASTOR.

**M. le Président.-** Nous prenons acte de votre candidature.

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de la composition de cette Délégation.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux*

M. Claude CELLARIO  
M. Fabrice NOTARI  
M. Jean-Joseph PASTOR  
M. Daniel RAYMOND

} Délégués

M. Vincent PALMARO

} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Concernant la Commission mixte d'Etude du Problème de Logement je vous dois quelques explications. J'ai été, l'année dernière, candidat et élu à cette Commission mais M. Claude BOISSON, a souhaité en faire partie. Donc, comme je le ferai tout à l'heure pour la Société des Bains de Mer où j'étais également Délégué et où je m'effacerai pour laisser une place à un représentant de la minorité, j'ai souhaité ne pas présenter ma candidature pour permettre à M. BOISSON d'y figurer. D'ailleurs ayant regardé attentivement l'histoire de notre Institution et, comme Monsieur le Doyen, vous me l'avez utilement rappelé – nous en avons discuté ensemble – il est de tradition que le Président du Conseil National, comme cela a été le cas pour MM. Jean-Louis CAMPORA et Jean-Charles REY notamment, siège, quand il le souhaite, dans ces Commissions en tant que Président de l'Assemblée.

Je l'annonce donc pour ne pas prendre le Gouvernement par surprise, je continuerai à assister à cette Commission, mais en tant que Président du Conseil National et non plus en tant que Délégué du Conseil National.

Nous écoutons la composition de cette Commission.

**Mme la Secrétaire Générale.-**

*Commission mixte d'Etude du Problème du Logement*

M. Claude BOISSON	}	Délégués
M. Jean-Luc NIGIONI		
M. Daniel RAYMOND		

M. Alexandre BORDERO	}	Suppléant
----------------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

(Adopté).

Il s'agit maintenant de la *Commission consultative de coopération avec la SBM*, où une place est donc réservée à un représentant de la minorité. Je me tourne à nouveau vers Monsieur Jean-Joseph PASTOR pour connaître le nom du Conseiller National retenu pour représenter l'opposition au sein de cette Délégation et en faveur duquel le groupe majoritaire s'engage à voter.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Monsieur Henry REY est candidat.

**M. le Président.-** Bien, nous en prenons note.

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de la composition en rappelant que j'étais donc Délégué l'année dernière et que je ne suis pas candidat, M. REY prend donc cette place, mais je continuerai à siéger en tant que Président du Conseil National.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Nous avons oublié d'évoquer un sujet. Vous venez d'indiquer que j'étais membre Délégué et que M. BORDERO était Suppléant. Je crois que de toute façon les suppléants peuvent assister dans certains cas aux réunions ?

**M. le Président.-** Tout à fait.

**M. Claude BOISSON.-** C'est sur le siège, je préfère le dire clairement. Compte tenu des responsabilités de M. le Président BORDERO dans le cadre des Affaires Sociales, je vous suggère donc, sur le siège, que ce soit M. BORDERO qui soit Délégué et que je sois Suppléant. J'avais en effet souhaité être dans cette Commission à condition que cela ne nuise à personne et ce détail n'a pas été évoqué, mais je pense que c'est plus opportun, si M. BORDERO est d'accord.

**M. le Président.-** On va faire une petite entorse au Règlement en accord avec mes Collègues car nous avons déjà voté la composition de cette Commission. Mais comme vous l'avez souligné, cela a peu d'importance, de toute façon, le Suppléant assistera aux réunions. Non, finalement car je vois que M. BORDERO souhaite que nous maintenions le vote.

Nous arrivons donc à la Commission consultative de coopération avec la SBM, veuillez redonner lecture de la composition de la Délégation du Conseil National, Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.



**Mme la Secrétaire Générale.-***Commission consultative de coopération avec la SBM*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS	}	Délégués
M. Claude BOISSON		
M. M. Jean-Luc NIGIONI		
M. Henry REY		

M. Vincent PALMARO	}	Suppléant
--------------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission de Réforme des Codes*

M. Thomas GIACCARDI	}	Délégués
M. Jean-Pierre LICARI		

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Comité Consultatif pour la Construction*

M. Daniel RAYMOND	}	Délégué
-------------------	---	---------

M. Bernard MARQUET	}	Suppléant
--------------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Comité Supérieur d'Urbanisme*

M. Daniel RAYMOND	}	Délégué
-------------------	---	---------

M. Jacques RIT	}	Suppléant
----------------	---	-----------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Comité de l'Education Nationale*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS	}	Délégués
M. Jean-François ROBILLON		

Mme Michèle DITLOT	}	Suppléante
--------------------	---	------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission des Bourses d'Etudes*

M. Jean-MICHEL CUCCHI	}	Délégués
M. Bernard MARQUET		
M. Jean-François ROBILLON		

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS	}	Suppléante
----------------------------	---	------------

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).*

**Mme la Secrétaire Générale.-***Commission Nationale des Sports*

M. Fabrice NOTARI	}	Délégués
M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET		

M. Jean-Luc NIGIONI	}	Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission de l'Aide à la Famille monégasque*

Mme Catherine FAUTRIER	}	Déléguée

M. Jacques RIT	}	Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission des Concessions de Services publics*

M. Claude CELLARIO	}	Délégués
M. Jean-Michel CUCCHI		
Mme Anne POYARD-VATRICAN		

M. Vincent PALMARO	}	Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 La délégation est adoptée.

*(Adopté).*

Nous arrivons donc à la troisième Commission où une place est réservée pour la minorité. Je pense que maintenant la déduction est assez facile, mais je me tourne à nouveau vers Monsieur Jean-Joseph PASTOR pour connaître le nom du Conseiller National retenu pour représenter l'opposition au sein de cette Délégation et en faveur duquel le groupe majoritaire s'engage à voter.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Madame Christine PASQUIER-CIULLA.

**M. le Président.-** Ça me semblait logique.

Nous écoutons Madame la Secrétaire Générale, pour la lecture de la composition de cette Délégation.

**Mme la Secrétaire Générale.-***Comité supérieur du Tourisme*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS	}	Déléguées
Mme Christine PASQUIER-CIULLA		

M. Alexandre BORDERO	}	Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission spéciale consultative pour le Commerce et l'Industrie*

Mme Catherine FAUTRIER	}	Déléguée

M. Bruno BLANCHY	}	Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.  
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.  
 Abstentions ? Pas d'abstention.  
 La délégation est adoptée.

*(Adopté).*

**Mme la Secrétaire Générale.-***Commission administrative de l'Académie de Musique*

Mme Anne POYARD-VATRICAN	} Délégués
M. Bruno BLANCHY	

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission de l'Ecole municipale d'Arts plastiques*

Mme Michèle DITTLOT	} Déléguée
M. Fabrice NOTARI	
	} Suppléant

**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission des Colonies de Vacances*

M. Bernard MARQUET	} Délégués
M. Jean-Michel CUCCHI	

M. Claude BOISSON	} Suppléant

**M. le Président.-**

Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission administrative de l'Office de Protection Sociale*

M. Alexandre BORDERO	} Délégué

**M. le Président.-**

Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).***Mme la Secrétaire Générale.-***Commission d'Assistance aux entreprises en difficulté*

M. Jean-Michel CUCCHI	} Délégué
M. Vincent PALMARO	
	} Suppléant

**M. le Président.-**

Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

*(Adopté).*

Voilà une Commission qui est un peu tombée en désuétude depuis quelques années et compte tenu de l'importance qu'ont les entreprises pour notre pays, je souhaiterais que cette Commission puisse être réunie dans l'année à venir, avec la délégation du Conseil National que nous venons d'élire.

Je me tourne vers Monsieur le Ministre d'Etat, mais bien sûr aussi vers Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie que nous écoutons.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Monsieur le Président, il s'agit de la COMED, une Commission qui se réunit lorsque nous avons des entreprises en difficulté qui demandent son assistance. Si vous n'avez pas été associés à la réunion de cette Commission, c'est que nous n'avons pas officiellement été saisis de demandes d'entreprises.

**M. le Président.-** On peut peut-être profiter de cette séance publique pour rappeler, s'il y a des entreprises qui rencontrent des difficultés, qu'il existe une Commission de l'Etat monégasque prévue pour étudier leur dossier et leur apporter, quand elles le méritent, le soutien légitime qu'elles sont en droit d'attendre des Autorités monégasques.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Effectivement, Monsieur le Président, une Ordonnance Souveraine fixe les règles qui permettent à ces entreprises de saisir la COMED.

**M. le Président.-** Bien sûr. Merci, Monsieur le Conseiller pour les Finances.

Je me tourne à présent vers vous, Monsieur le Ministre. Ce soir, nous n'allons pas perdre de temps, mais il est vrai que nous avons listé un certain nombre de Commissions qui ne s'étaient pas réunies l'année dernière. Je note que beaucoup ont été réunies depuis et je vous remercie de cette évolution. Mais il y en a encore quelques-unes dont j'ai eu l'occasion de vous parler qui ne se sont pas encore réunies. Le Conseil National vous redit ce soir son souhait de voir ces Commissions, prévues réglementairement parce qu'elles ont une utilité, réunies régulièrement par le Gouvernement avec les délégations élues ce soir parmi nos Collègues Conseillers Nationaux. Je vous remercie d'en tenir compte.

## IX.

### RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS ET BUREAUX AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

L'ordre du jour appelle maintenant l'élection du Bureau du groupe monégasque de *l'Union interparlementaire*.

Traditionnellement, c'est le Conseil National tout entier qui constitue le groupe monégasque de l'Union interparlementaire, nous allons maintenant désigner les Membres du Bureau de ce groupe.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture des candidatures.

#### **Mme la Secrétaire Générale.-**

M. Claude CELLARIO au poste de Président;

M. Jean-Charles GARDETTO au poste de Vice-Président;

MM. Fabrice NOTARI et Bruno BLANCHY, Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS, Michèle DITTLLOT et Anne POYARD-VATRICAN à la fonction de Membre Permanent.

**M. le Président.-** Je mets donc aux voix la composition de ce Bureau.

Avis contraires Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le Bureau est ainsi adopté.

(Adopté).

En ce qui concerne *l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie*, la Section monégasque est constituée du Conseil National dans son entier mais nous allons maintenant procéder à la désignation des Membres du Bureau de cette section.

Madame la Secrétaire Générale, veuillez donner lecture des candidatures.

#### **Mme la Secrétaire Générale.-**

Mme Catherine FAUTRIER au poste de Président;

Mme Michèle DITTLLOT au poste de Vice-Président;

MM. Fabrice NOTARI, Bernard MARQUET et Jean-François ROBILLO à la fonction de Membre Permanent.

**M. le Président.-** Je mets donc aux voix la composition de ce Bureau.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le Bureau est ainsi adopté.

(Adopté).

Pour finir, il nous reste à désigner les Membres du Conseil National qui constituent la délégation de notre Assemblée à *l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe*.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Président du Conseil National soit élu à la fonction de Président de cette délégation, c'est pour cela que conformément à cette tradition, j'ai posé ma candidature.

Madame la Secrétaire Générale, voulez-vous nous dire quels sont les candidats.

#### **Mme la Secrétaire Générale.-**

M. Stéphane VALERI à la fonction de Président;

M. Jean-Charles GARDETTO à la fonction de Vice-Président;

M. Thomas GIACCARDI à la fonction de Membre Permanent;

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGÈS et Anne POYARD-VATRICAN en qualité de Suppléant.

**M. le Président.** - Je mets aux voix la composition de la Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

## X.

### ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

L'ordre du jour appelle maintenant, en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée.

Cinq projets nous sont parvenus; il s'agit des textes suivants :

1) *Projet de loi, n° 792, portant approbation de ratification de l'accord conclu entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues par la Directive du Conseil 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, le 7 décembre 2004.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 5 janvier 2005 et je propose qu'il soit officiellement renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui, d'ailleurs, compte tenu des impératifs du calendrier international et des engagements pris par la Principauté, a déjà commencé à procéder à son examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

2) *Projet de loi, n° 793, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 28 février 2005 et je propose qu'il soit officiellement renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui, d'ailleurs, a déjà commencé à l'étudier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

3) *Projet de loi, n° 794, portant modification du Code civil relativement aux actes d'état civil.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 8 mars 2005 et je propose, compte tenu de son objet, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

4) *Projet de loi, n° 795, modifiant la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale et la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de Budget.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 8 mars 2005 et je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

5) *Projet de loi, n° 796, sur la sécurité alimentaire.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 24 mars 2005 et je propose, compte tenu de son objet, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

**XI.****ANNONCE DES PROPOSITIONS DE LOI  
DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL  
NATIONAL ET RENVOI DEVANT LES  
COMMISSIONS**

En vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, je vais procéder à l'annonce des propositions de loi déposées sur le Bureau de notre Assemblée.

Une seule proposition de loi a été déposée le 30 mars 2005 par M. Fabrice NOTARI ; il s'agit de la proposition de loi, n° 174, réglementant le titre et la profession de géomètre-expert.

Si vous en êtes d'accord, n'ayant pas, là encore, trouvé de Commission spécialisée, je vous propose de la renvoyer devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

*(Renvoyé).*

Monsieur BORDERO et tous les membres de la Commission, vous avez du travail dans les semaines et les mois à venir.

**XII.****ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE  
LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT**

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, je vous rappelle à présent, qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a désormais l'obligation de faire connaître à chaque début de session ordinaire, l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite donc à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Vincent PALMARO, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Vincent PALMARO.** - Merci, Monsieur le Président.

Voici donc l'état d'examen des projets de lois déposés devant la Commission des Finances :

1) *Projet de loi, n° 755, relatif aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 14 janvier 2003.

Déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Les échanges entre le Gouvernement et le Conseil National ont mis en évidence quelques différences d'interprétation, notamment, dans les conditions de délivrance des autorisations de création d'entreprises. Par ailleurs, le Gouvernement doit déposer en 2005 un projet annoncé dès 2003, ouvrant la possibilité de créer à Monaco, une société de type S.A.R.L. ; ce projet présentera des points communs avec le projet de loi précédent, notamment sur les conditions de délivrance des autorisations de création d'entreprises. La Commission a donc estimé préférable d'attendre le dépôt par le Gouvernement du projet S.A.R.L. afin d'examiner les deux projets simultanément, compte tenu de leurs points communs.

2) *Projet de loi, n° 757, fixant les conditions d'exploitation des ports par la Société d'exploitation des ports monégasques ou la SEPM.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 14 février 2003

Déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission des Finances le 15 avril 2003.

Ce projet de loi est complexe de par ses nombreuses implications : le Gouvernement, bien sûr, la SEPM et ses dirigeants, les différents usagers du port, les plaisanciers, le Yacht Club, les croisiéristes, les professionnels du port, les utilisateurs monégasques, résidents, etc. Toutes ces implications ont donné lieu à de très nombreuses réunions de la Commission des Finances et de la Commission Plénière d'Etude du Conseil National et à de non moins nombreuses audiences, réunions informelles et contacts divers. L'examen de ce projet a été ralenti entre janvier et novembre 2004, période durant laquelle le Conseil National n'avait pas connaissance du plan stratégique de la SEPM. Depuis, de nouveaux échanges de lettres entre le Gouvernement et le Conseil National ont permis des avancées. Actuellement, le Conseil National est en attente de la réponse du Gouvernement à sa dernière lettre.

On pourrait considérer, sous réserve de cette réponse bien sûr, que ce dossier est dans l'étape de dernières mises au point précédant l'établissement du rapport de la Commission des Finances sur ce projet de loi.

Nous passons ensuite à deux projets de loi, le n° 758 et le n° 783, tous deux liés à l'opération Testimonio :

3) *Projet de loi, n° 758, prononçant la désaffectation d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat, rue Honoré Labande.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 23 avril 2003.

Déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

4) *Projet de loi, n° 783, prononçant la désaffectation, dans le quartier de Saint Roman, de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 17 juin 2004.

Déposé en séance publique le 29 juin 2004 et renvoyé devant la Commission.

Ces projets de loi sont en attente de l'avis du Gouvernement sur les modifications du projet initial proposé par le Président de la Commission de Logement du Conseil National.

Citons encore deux projets de loi de désaffectation :

5) *Le projet de loi, n° 762, prononçant la désaffectation de deux parcelles dépendant du domaine public de l'Etat entre le numéro 19 et 21, avenue de l'Annonciade.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 12 juin 2003.

Déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

Ce projet de loi a été examiné par la Commission des Finances, il est en attente des réponses du Gouvernement aux questions posées en mars 2005 par notre Commission.

6) *Projet de loi, n° 787, prononçant la désaffectation au boulevard Princesse Charlotte et au boulevard de France de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 5 octobre 2004.

Déposé en séance publique le 15 octobre 2004 et renvoyé devant la Commission.

Ce projet de loi a été également examiné par la Commission des Finances, il est en attente des réponses du Gouvernement aux questions posées très récemment.

7) *Projet de loi, n° 792, portant approbation de ratification de l'accord conclu entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne des non-résidents de Monaco.*

Je rappelle que la Communauté Européenne et le Conseil de l'Europe, auxquels Monaco a adhéré, n'ont rien à voir et sont totalement indépendants.

Date d'arrivée au Conseil National : le 5 janvier 2005.

Déposé en séance publique le 14 avril 2005 et renvoyé devant la Commission.

Arrivé au Conseil National en 5 janvier 2005, ce projet a été examiné par la Commission des Finances, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Le rapport de la Commission des Finances est prêt et il peut donc être présenté en session avant la fin du mois d'avril.

8) *Projet de loi, n° 793, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel pour couvrir l'excédent des dépenses de la clôture des comptes de l'exercice 2002.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 28 février 2005.

Déposé en séance publique le 14 avril 2005 et renvoyé devant la Commission.

Ce projet a été examiné par la Commission des Finances. Le rapport de notre Commission est en cours de finalisation et peut donc être présenté dans le courant de la session ordinaire actuelle.

9) *Projet de loi, n° 683, instituant une procédure d'amende forfaitaire.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 9 mars 1999.

Déposé en séance publique le 3 mai 1999 et renvoyé devant la Commission.

Concernant ce projet qui date donc de plus de six ans, j'ai pris contact avec le Directeur des Etudes Législatives, qui a convenu que ce projet pouvait être retiré par le Gouvernement afin de procéder à son actualisation. Une décision du Gouvernement devrait donc intervenir prochainement.

J'en ai donc terminé avec l'ensemble des projets de loi en cours devant la Commission des Finances. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Monsieur PALMARO, je vous remercie de votre compte-rendu.

Nous allons poursuivre la présentation du travail législatif par Monsieur Jean-Pierre LICARI, Président de la Commission de Législation.

**M. Jean-Pierre LICARI.**- Merci, Monsieur le Président, je risque d'être plus long, mais par la force des choses.

1) *Projet de loi, n° 674, réglementant les sondages d'opinion.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 13 juillet 1998

Déposé en séance publique le 28 octobre 1998.

Une question se pose concernant ce projet : compte tenu de son ancienneté, est-ce que le Gouvernement le considère comme toujours d'actualité ?

2) *Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 24 septembre 2001.

Déposé en séance publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Compte tenu de la surcharge de la Commission de Législation, il avait été envisagé un temps de transférer ce texte à la Commission des Finances, mais la Commission de Législation ne reculant devant aucun sacrifice a examiné ce projet. Le rapport a été approuvé le 8 avril 2005 et je crois savoir que le rapport a été transmis aujourd'hui même au Gouvernement.

3) *Projet de loi, n° 726, sur la liberté d'expression publique.*

Un projet dont on a déjà beaucoup parlé dans cette enceinte ! Ce que je pensais être un dernier examen a eu lieu le 8 avril par la Commission de Législation ; il a fallu, comme chacun s'en souvient peut-être, confronter différents points de vues qui étaient ceux du Gouvernement et ceux du Conseil National dans son ensemble concernant certains aspects très précis du texte. Nous sommes arrivés à une décision de la part de la Commission de Législation, mais j'attendais de la part du Gouvernement un projet d'amendement concernant la protection des sources journalistiques et j'ai essayé de tenir compte des impératifs de présence des uns et des autres pour fixer la date de la dernière Commission. Malheureusement, ce projet gouvernemental, n'est arrivé qu'après, puisque je l'ai reçu il y a seulement deux jours.

Donc, cette dernière réunion va s'avérer être l'avant-dernière et il faudra encore une nouvelle séance sur cette question. J'espère qu'enfin nous en aurons terminé avec l'examen de ce texte qui aura pris énormément de temps à la Commission.

4) *Projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 22 février 2002.

Déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

Ce texte a été examiné, le rapport a été approuvé le 18 juin 2004 et a été transmis au Gouvernement le 13 septembre.

Une réunion qui avait été suggérée par le Gouvernement a eu lieu, elle s'est tenue le 31 janvier 2005, puisqu'il y a, je ne le cache pas et chacun le sait, des divergences d'opinion assez marquées sur certains aspects de ce texte. Suite à cette réunion du 31 janvier, je le rappelle, le Gouvernement devait me faire tenir un projet incluant les modifications qu'il souhaitait. Je ne l'ai reçu que depuis deux jours et je dois donc avoir, là aussi, une réunion avec M. ANSEMI pour qu'il me fasse ce que j'appellerai une lecture commentée de ce texte, comme cela a été fait pour d'autres projets. Je rapporterai ensuite à la Commission qui appréciera et prendra sa décision et nous verrons si les points de divergences subsistent, mais c'est un risque.

5) *Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 21 mars 2002.

Déposé en séance publique le 28 mars suivant et renvoyé devant la Commission.

6) *Projet de loi, n° 738, sur le commerce et la preuve électronique.*

7) *Projet de loi, n° 739, concernant les délits relatifs aux systèmes d'informations.*

Je groupe ces deux textes puisqu'ils sont, on va dire, « frères ».

Ils sont tous les deux arrivés au Conseil National le 21 juin 2002.

Déposés en séance publique le 24 juin 2002 et renvoyés devant la Commission.

Je me souviens, qu'en ce qui concerne ces deux projets, il a été indiqué par le Gouvernement, lors de la réunion de la Commission de Législation du 12 novembre 2004 au Ministère d'Etat, qui était consacrée à l'économie numérique, que ces deux projets devaient être retirés et remplacés par des textes mis à jour, ce qui n'a pas été le cas pour l'instant. Donc je ne vois pas l'intérêt pour la Commission d'examiner des textes qui sont susceptibles d'être revus. C'est en tous les cas ce qui nous avait été indiqué par le Gouvernement.

8) *Projet de loi, n° 756, relatif à la copropriété des immeubles bâtis.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 28 janvier 2003.

Déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.



Je passe rapidement, je vous avais déjà indiqué quel avait été le sort de ce texte ; c'était le premier qui avait été examiné par la Commission de Législation sous cette législature, le rapport avait même été fait. Mais au moment de le voter, nous nous étions aperçus que le Conseil Economique et Social avait fait un important travail sur la question. J'avais donc ajourné l'examen de ce texte en attendant de prendre connaissance de ce travail. Malheureusement entre-temps, les choses étant ce qu'elles sont et les urgences chassant les urgences, nous n'avons pas pu reprendre l'examen de ce texte.

9) *Projet de loi, n° 760, sur le terrorisme.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 5 mai 2003

Déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission.

Ce texte a été examiné. Cet examen est achevé. M. GIACCARDI en est le Rapporteur et son rapport a été approuvé le 21 janvier 2005. En ce qui me concerne et en ce qui concerne la Commission, ce texte peut être soumis au vote du Conseil National. Je n'ai pas connaissance pour l'instant de la réaction du Gouvernement sur cette question, mais il avait été indiqué que ce texte présentait un certain caractère d'urgence, donc nous sommes prêts à le voter s'il est mis à l'ordre du jour.

10) *Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 13 mai 2004.

Déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce texte est presque terminé. Je dis presque parce que le texte lui-même a été vu dans son intégralité par la Commission de Législation, mais nous avons posé certaines questions au Gouvernement et nous attendons les réponses. Je pense à celles qui figurent dans un courrier signé par le Président du Conseil National et par moi-même en date du 9 mars 2005 qui n'a, sauf erreur de ma part, pas reçu de réponse à ce jour.

11) *Projet de loi, n° 779, portant statut de la magistrature*

Pardon, c'est celui-là qui a été examiné et celui relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire sera examiné quand la magistrature sera terminée, c'est un texte purement technique dont l'objet est de moderniser certaines dispositions.

12) *Projet de loi, n° 782, modifiant le Livre premier du Code pénal.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 14 juin 2004.

Déposé en séance publique le 29 juin 2004 et renvoyé devant la Commission.

13) *Projet de loi, n° 790, relatif à la motivation des actes administratifs.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 14 décembre 2004.

Déposé le même jour en séance publique et renvoyé devant la Commission.

La Commission s'est fait un point d'honneur à ce que la seule femme de la Commission soit le Rapporteur de ce texte très important, ce qui prouve si besoin en était, que la Commission de Législation est composée de féministes convaincus. Le texte a donc été examiné, le rapport a été approuvé le 18 mars 2005. Il nécessite simplement une relecture de la part de Mme POYARD-VATRICAN, qui en est donc le Rapporteur et de moi-même ; il sera ensuite transmis au Gouvernement.

Voilà, Monsieur le Président, l'état des textes qui sont soumis à la Commission de Législation.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur LICARI pour ce long énoncé et comme vous l'avez indiqué, par définition, la Commission de Législation est celle qui a le plus de projets de loi à l'étude, en son sein. Vous avez fait sans doute sans le vouloir la transition avec ce qui va suivre, puisque étant donné l'absence en Principauté de la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Mme Catherine FAUTRIER, c'est Madame Anne POYARD-VATRICAN qui va nous indiquer l'état d'avancement du projet de loi dont est saisie cette commission.

Nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci Monsieur le président.

- *Projet de loi, n° 791, relatif à la transmission de la nationalité par les mères ayant opté en vertu des dispositions de l'article 3 de la loi n° 572 du 18 novembre 1952, abrogée, dite la loi des trois générations.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 14 décembre 2004.

Déposé en séance publique le 14 décembre 2004 et renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Ce texte a fait l'objet de divers échanges avec le Gouvernement et devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine Séance Publique.

**M. le Président.-** Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Je vais pour finir passer la parole à Madame Michèle DITLOT pour la Commission de la Culture qui est saisie d'un projet de loi en cours.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci Monsieur le Président.

- *Projet de loi, n° 789, sur le dépôt légal.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 14 décembre 2004.

Déposé en séance publique le 14 décembre 2004, ce projet de loi n° 789 sur le Dépôt d'une proposition légale a été renvoyé devant la Commission de la Culture.

La Commission a déjà procédé à un examen de ce texte. Une liste de questions et de commentaires suscités par son étude a été envoyée au Ministre d'Etat au début du mois d'avril, afin d'obtenir un éclairage

complémentaire sur le texte qui sera très prochainement réexaminé en Commission.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame DITLOT.

Votre présentation termine donc le compte-rendu détaillé de l'examen des différents projets de loi qui sont en cours d'étude par notre Institution et termine également les points que nous avons inscrits à l'ordre du jour de cette séance publique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, je vous remercie de votre attention et je lève la séance.

—  
**(La séance est levée à 18 heures 45)**  
—



---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---